

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 04-361-1926 promulguant le décret du 22 novembre 1926 rendant applicable aux colonies, pays de protectorat et territoires à mandat la loi du 11 mars 1924 qui a complété l'article A17 du Code de procédure civile.

n° 04-361-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 décembre 1926

Numéro JO
n° 361 du 31/12/1926

Date du numéro
31 décembre 1926

VISAS

Le Gouverneur p. i de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1 octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 22 novembre 1926 rendant applicable aux colonies la loi du 11 mars 1924 qui a complété l'article 417 du Code de procédure civile,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

Est promulgué dans la colonie Le décret du 22 novembre 1926 rendant applicable aux colonies la loi du 11 mars 1921, qui a complété l'article 1384 du Code de procédure civile. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. et inséré au Journal officiel de la colonie,